



Le 13 mars 2006, vol. 2, n° 1

Si vous avez des commentaires ou des suggestions concernant L'@utre bulletin, ou si vous avez des informations que vous jugez utile de transmettre aux collègues, n'hésitez pas à nous les communiquer en écrivant à sgpum@umontreal.ca



Du 13 au 17 mars 2006

LA SEMAINE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Horaire des activités : www.harcelement.umontreal.ca/semaine.htm

À l'échelle de l'UdeM

Cette semaine de prévention est organisée par le [Bureau d'intervention en matière de harcèlement \(BIMH\)](#) de l'Université de Montréal. Les activités de sensibilisation – stands, théâtre, spectacle d'humour, atelier d'autodéfense pour femmes, etc. – visent à toucher toute la communauté universitaire.

Rappelons que le BIMH est un élément clé de l'application de la [Politique contre le harcèlement de l'Université de Montréal](#), adoptée en 2003 dans la foulée des remaniements de la Loi sur les normes du travail, qui place maintenant les employeurs dans l'obligation de prendre les moyens nécessaires pour maintenir un climat de travail exempt de harcèlement psychologique.

Le BIMH joue un rôle de prévention, et aussi d'intervention quand une personne considère vivre du harcèlement dans le contexte de ses études ou de son travail à l'Université.

Chaque année, le BIMH produit un rapport d'activités qui donne un aperçu de l'évolution des demandes qui lui sont adressées. On apprend ainsi que, [en 2003-2004](#), le BIMH a reçu 130 demandes, dont la grande

Prévenir le harcèlement psychologique dans le contexte du travail professoral

Le SGPUM est attentif depuis plusieurs années déjà aux situations de harcèlement susceptibles de toucher ses membres. Lors du [sondage sur la carrière et les conditions de travail](#) réalisé par Durand et Maheux en 2002 pour le compte du syndicat, plus d'un collègue sur 10 (12 %) ont affirmé avoir été victimes de harcèlement psychologique, alors que 9 % ont dit en avoir été probablement victimes; 26 % des collègues ont de leur côté indiqué avoir été témoins de situations de harcèlement.

Sachez que vous pouvez trouver des conseils auprès du SGPUM si vous considérez être victime de harcèlement psychologique dans votre milieu de travail. Votre syndicat a le devoir de vous représenter et de défendre vos droits, en cette matière, si vous le souhaitez.

Une étude récente réalisée par un comité *ad hoc* de la FQPPU identifie des facteurs pouvant mener au harcèlement psychologique en milieu universitaire. Le rapport, intitulé [Le harcèlement psychologique chez les professeures et professeurs d'université. Témoignages, analyse et pistes d'action pour les syndicats](#), met en évidence l'incidence du contexte organisationnel sur les conduites de harcèlement rapportées : « *les comportements de violence interpersonnelle prennent racine dans une culture universitaire qui instaure la surcharge, la compétition, l'individualisme, le blocage des règles de la délibération et le culte de la performance comme modes de gestion et d'organisation du travail.* »

La composante « critique » du travail professoral, notamment à l'égard des travaux des étudiants et de ceux des collègues, présente aussi des risques de dérives en rapport avec le harcèlement psychologique. Maints exemples sont donnés dans le rapport, qui vont souvent dans le même sens : « *Discréditer et*

majorité, soit 91, avaient trait à des situations de harcèlement ou de violence. C'est environ le double des situations rapportées l'année précédente. Le harcèlement psychologique représente 54 % des situations dénoncées; 24 situations de harcèlement sexuel et quatre situations de harcèlement racial ont par ailleurs été portées à l'attention du Bureau.

dévaloriser le travail de collègues, évaluer injustement une production scientifique ou mettre en doute l'intégrité scientifique sans raison sérieuse représentent des atteintes directes et graves à la réputation et auront des effets désastreux sur la poursuite de la carrière. Ces comportements culminent parfois par des décisions plus formelles de refus de permanence ou de promotion sans motifs valables. »

Le SGPUM demeurera sensible à toutes les ramifications de la question du harcèlement psychologique en contexte universitaire. Comme dans plusieurs autres dossiers, nous conjuguerons la défense individuelle des droits de nos membres et la promotion de solutions organisationnelles devant les facteurs de risque qui nuisent au sain progrès de la carrière professorale. Le SGPUM compte un représentant, M. Serge Larochelle, au Comité de prévention du BIMH.

| [SGPUM](#) | [Nous contacter](#) | [Nous écrire](#) |

2006 SGPUM – Université de Montréal